

Edition 2007
« Système de management sécurité routière »
Référentiel de la prévention du risque routier en entreprise

Ce référentiel, intitulé « Système de management sécurité routière », a été élaboré pour la première fois par PSRE en 2001 ; il fixe les exigences à respecter pour élaborer une démarche de prévention complète et efficace. Cette deuxième édition a été développée et enrichie. Elle prend en considération l'évolution du contexte réglementaire intervenu depuis 2001, ainsi que des préconisations la CNAMTS (caisse nationale d'assurance maladies des travailleurs salariés).

La réglementation actuelle oblige les entreprises à évaluer leurs risques professionnels, notamment le risque routier, et de consigner leurs résultats dans un document unique. De plus la Commission des Accidents du Travail et des Maladies Professionnelles de la CNAM préconise la mise en place dans les entreprises de mesures de prévention adaptées au risque routier encouru par les salariés.

Pour engager une telle démarche de prévention, et par là même être en conformité avec la réglementation, PSRE conseille les entreprises qui le souhaitent pour mettre en place, avec leurs propres préventeurs ou leurs consultants externes, une politique de prévention du risque routier. Le Référentiel s'inscrit dans cette relation, ainsi que d'autres supports mis à la disposition des entreprises par l'association.

Le référentiel est une œuvre collective réalisée à l'initiative de l'association PSRE présidé par Sandro Mantovani. Il a été rédigé en collaboration avec les Assureurs de la FFSA, la Direction de la Sécurité et de la Circulation Routières et des Professionnels de la prévention.

On peut se procurer le Référentiel en s'adressant à PSRE, ou en passant commande sur son site Internet :
www.asso-psre.com